



18 février 2016

Communiqué de presse

Le préfet de région organise une table ronde sur la filière porcine

Aujourd'hui, la seconde des cinq tables rondes présidée par Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, s'est tenue dans le Maine et Loire. Organisée dans le contexte de crise profonde que traverse le secteur de l'élevage, elle avait pour objectif d'approfondir les échanges entre les acteurs de la filière porcine dans la région : producteurs, industriels et représentants de la grande distribution, en présence de Monsieur Bruno RETAILLEAU président du conseil régional.

Après avoir rappelé les décisions que le gouvernement a prises pour faire face à l'urgence notamment le plan de soutien à l'élevage (825 millions d'euros), la transmission à la commission européenne d'un memorandum sur les propositions de mesures communautaires, le préfet a évoqué les autres initiatives et décisions nationales, dont celle relative à l'allègement de charges sociale de certains producteurs.

Au cours de cette table ronde qui s'est déroulée dans un climat très constructif, les partenaires de la filière ont réfléchi ensemble à des actions susceptibles d'être réalisées conjointement et rapidement, afin de s'inscrire dans une sortie de crise.

L'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes sur les produits transformés, objet d'un projet de décret du ministre de l'agriculture notifié à la Commission européenne, a été débattue. Le préfet a salué les entreprises qui ont volontairement décidé d'étiqueter l'origine des viandes. Il a invité les autres entreprises à s'y préparer.

Le préfet a, par ailleurs, pris acte :

- de l'engagement de plusieurs représentants de la distribution et des entreprises de transformation à emprunter sans tarder et pour des volumes significatifs la voie d'une contractualisation tri ou quadripartite avec des organisations de producteurs, afin de favoriser une plus grande visibilité sur les volumes de production attendus et un meilleur partage de la valeur ajoutée. Il a invité à constituer sans aucun délai des groupes de travail autant que nécessaire et par projet de contrat, pour concrétiser la démarche, en prenant exemple sur les initiatives en cours dans notre région. Le médiateur des relations commerciales agricoles sera mobilisé pour garantir les équilibres contractuels dans chacun des groupes, dans le respect des règles de la concurrence.

- de la volonté de plusieurs enseignes de la distribution de participer à un fonds de solidarité de 100 millions d'euros en faveur des éleveurs porcins ;
- de l'engagement des acteurs de la distribution de continuer à mettre en valeur l'origine française du porc dans les produits qu'ils commercialisent .

Le préfet a souligné la mobilisation des acteurs publics de restauration collective, avérée depuis 2015, ainsi que l'opportunité d'initiatives nouvelles avant l'été 2016. La démarche sera élargie à la restauration privée.

Les participants se sont accordés sur l'importance de développer des stratégies de segmentation du marché, de la production à la distribution.

Le préfet a rappelé l'importance du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Financé par l'État, le conseil régional et l'Union européenne, sa réalisation contribue à préparer l'avenir (31,7 millions d'euros en 2015 en Pays de la Loire).

Il a invité les entreprises à se saisir plus complètement des dispositifs publics de soutiens de l'innovation avec un objectif de reconquête de la compétitivité. Le programme d'investissements d'avenir national et régional offre de nombreuses opportunités.

Comme il l'avait indiqué aux acteurs de la filière laitière, le préfet a rappelé que les services de l'État sont très vigilants quant au respect de la modération dans les relations commerciales, à tous les maillons de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs). La loyauté des comportements est encadrée par des règles strictes. Les contrôles du respect de ces règles dans la région sont renforcés pendant les négociations commerciales, jusqu'au 1^{er} mars. Ils seront poursuivis au-delà, lors de l'exécution des contrats. Si des abus de puissance d'achat sont commis au détriment de fournisseurs (exemple demandes d'alignement des conditions d'achat), leurs auteurs pourront être condamnés à une amende civile et au remboursement des sommes indûment perçues.

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

[@Prefet44](#)